

Déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin*

*Pour les annexes de moins de 20 m²

① Si l'abri de jardin a une surface de plancher et/ou une emprise au sol supérieure à 20 m², un dossier de permis de construire devra être établi.

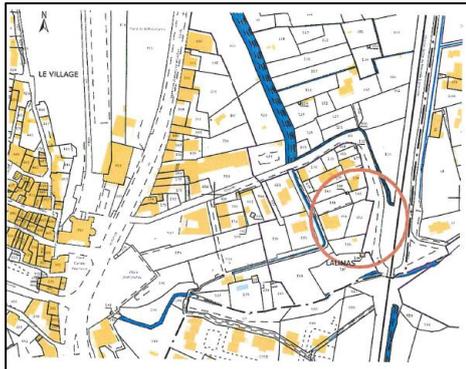
➤ **Dépôt de la demande :**

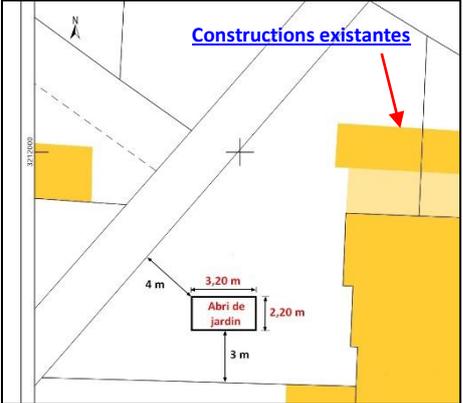
- Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
- Dépôt papier : à déposer à la mairie ou par courrier : Hôtel de Ville, 1 rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques).

➤ **Délai d'instruction du dossier complet :**

- 1 mois
- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques)

➤ **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1- FORMULAIRE	
<p style="text-align: center;">Dépôt en ligne</p> <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p style="text-align: center;">Dépôt papier</p> <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13404* (pour autres constructions) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – indiquer la surface de plancher des constructions existantes et la surface créée (= surface du plancher de l'abri de jardin), Rubrique 8 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plans transmis peuvent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
<p>PLAN DE SITUATION (DP1)</p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}.</p>	

<p>PLAN DE MASSE (DP2)</p> <p>Sur un fond cadastral www.cadastre.gouv.fr, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'abri de jardin.</p> <p>Les dimensions de l'abri doivent être cotées ainsi que les distances de l'abri aux limites de propriété, le cas échéant.</p>	
<p>LE PROJET (DP4 et/ou DP11)</p> <p>Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un descriptif indiquant <u>les matériaux et teintes</u> envisagés - un descriptif de l'abri soit par des plans côtés des façades de l'abri soit en fournissant la brochure du fabriquant. <p>L'INSERTION (DP6)</p> <p>Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender l'abri dans son environnement.</p>	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
<p>PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)</p> <p>Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue (domaine public).</p>	<p>DP7 vue de près</p>  <p>DP8 Vue de loin</p> 

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil le public en mairie de château-Arnoux-Saint-Auban :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardis de 8h30 à 12h.

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr

Mise à jour : juin 2022